

Contre la suppression d'un demi-poste d'assistante

La suppression, cette année, d'un demi-poste d'Atsem (Agent territorial spécialisé en école maternelle) a mis le feu aux poudres chez les parents d'élèves.

Sarah Forneret, au nom des parents des enfants, s'élève contre cette réduction. « **L'an dernier il y avait deux classes de 48 élèves au total, tous de maternelle, encadrés par trois Atsem, deux présentes le matin et deux l'après-midi. Cette année, deux enseignants pour les 42 élèves de maternelle, mais dont neuf CP. J'espère que la CMB va revoir la question car dans l'état de crise sanitaire que nous traversons avec les précautions à prendre liées au covid, la suppression d'un poste complique beaucoup le travail des enseignants. Difficultés pratiques également, l'après-midi, trois salles dont une ne communiquant pas avec les autres pour trois adultes (un enseignant par classe, un Atsem surveille la sieste)** », précise Sarah Forneret.

Coté CMB, Sandrine Robin, directrice éducation enfance jeunesse précise : « **La règle de répartition est la même pour tout le territoire : chaque école a une Atsem par classe maternelle et un demi-poste dans les classes Grande section et CP. Cette organisation va même bien au-delà des préconisations nationales ! Je pense qu'il appartient aux enseignants, aux Atsem voire à l'AVS présente, de s'organiser. Onze écoles sur 27 dans notre territoire, fonctionnent avec cette organisation qui donne satisfaction** », souligne la responsable.



L'équipe des enseignants, des Atsem et de l'assistante de vie scolaire (AVS) le jour de la rentrée. Ouest-France